

VOTRE GUIDE

+ *locataire-*
étudiant

RÉSIDENCE LOUIS MAGNE



Angers
Loire
habitat

INFOS
PRATIQUES



LES *équipements* SPÉCIFIQUES DE VOTRE RÉSIDENCE

LA LAVERIE



Des lave-linge et sèche-linge, équipés de monnayeurs, sont mis à votre disposition dans la laverie au rez-de-chaussée de la résidence. Ce matériel est en libre-service, son utilisation est placée sous votre responsabilité.

LES SALLES D'ÉTUDES



Des salles communes, destinées à favoriser le travail en groupe, sont situées à chaque étage. En aucun cas, elles ne doivent être détournées de cet usage exclusif. Elles doivent être maintenues dans leur état de propreté.

DEUX LOCAUX VÉLOS



Deux locaux sont mis à votre disposition dans la cour intérieure. Les 2 roues doivent obligatoirement y être stationnés.





EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES EN LIGNE AVEC VOTRE *compte locataire*



Accessible sur le site www.angers-loire-habitat.fr dans la rubrique «**connexion**», «**compte locataire**» ou via l'application smartphone «Angers Loire habitat» disponible sur **Android** ou **IOS**.

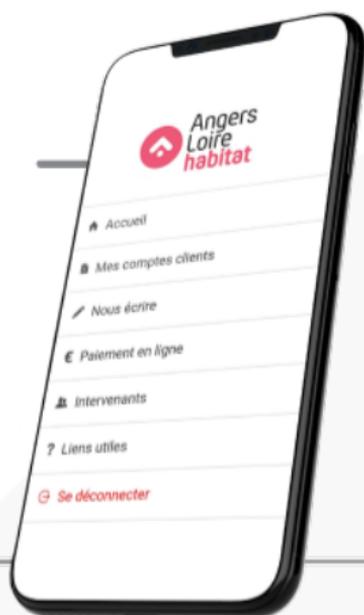


Dans cet espace locataire vous pourrez :

- consulter vos avis de paiement ;
- régler votre loyer en ligne par carte bancaire ;
- consulter vos décomptes de charges et d'énergie.

Pour créer votre compte,
rendez vous sur le site ou l'application mobile.

- > Munissez-vous de votre **référence locataire** indiquée sur votre avis de paiement (rubrique « Référence à rappeler »).
- > Renseignez vos **nom, prénom** et **date de naissance** (du titulaire du bail).
- > Suite à votre validation, vous recevrez un email pour **activer votre compte**.
- > Créez votre **mot de passe**.



LES

formalités

ET DÉLAIS POUR VOTRE DÉPART

Votre contrat est signé pour une année universitaire. Vous devez nous informer de vos intentions pour l'année suivante **au plus tard le 15 juin**.



Pour libérer votre appartement, vous devez nous adresser un **courrier 1 mois avant votre départ**. Celui-ci doit être signé par le titulaire du contrat de location.

Vous avez 2 solutions pour nous le faire parvenir :

Un envoi par courrier recommandé avec accusé de réception.

Un dépôt dans votre agence ou au siège d'Angers Loire habitat, muni de votre pièce d'identité.

Le préavis d'1 mois débutera à réception du congé par Angers Loire habitat. Nous vous contacterons alors pour fixer une date d'état des lieux de sortie.



L'ENTRETIEN DU LOGEMENT

qui fait quoi ?



à votre charge

- Entretien des sols, peintures, joints d'étanchéité.
- Entretien de l'abattant WC, joints silicone de salle de bain et de cuisine.
- Nettoyage des grilles de ventilation.
- Renouvellement des ampoules et des clés du logement.



prise en charge

PAR LES PRESTATAIRES

- Réparation des robinets et tuyaux, mécanismes de chasse d'eau et câbles TV.
Les coordonnées des entreprises, en charge des contrats d'entretien de votre résidence, vous ont été remises lors de la signature de votre contrat de location (cf. fiche : Vos interlocuteurs en cas de besoin). Elles sont également consultables sur le panneau d'affichage de votre hall d'entrée.



contactez

VOTRE AGENT DE PROXIMITÉ

- En cas de problème de chauffage ou d'eau chaude.
- Pour étudier une éventuelle prise en charge de la réparation de stores, fenêtres, volets, portes d'entrée, radiateurs, boîtes aux lettres, interphones, prises électriques et interrupteurs.

LES *contacts utiles*

Votre agence



Agence des Deux Rives
31 boulevard Georges Clémenceau, Angers
02 41 23 57 57



Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Votre agent de proximité



Au rez-de-chaussée de votre résidence



Les lundis, mardis, jeudis, vendredis
de 17h à 18h dans sa loge
(sauf impératif de service)

En dehors de ces heures, laissez-lui votre message
et vos coordonnées au 02 72 73 91 57.

En cas d'urgence



Contactez l'astreinte les nuits,
week-ends et jours fériés : 02 41 23 57 57

Les numéros d'urgence

- > **Pompiers** : 18 ou 112
à partir d'un portable
- > **SAMU** : 15
- > **Police** : 17



Angers
Loire
habitat

www.angers-loire-habitat.fr